

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 12 (1917)
Heft: 4: Concours de la maison vaudoise

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

locomotion, la banlieue s'est trouvée rapidement parsemée d'immeubles de tout genre.

Si, en temps voulu, on avait eu l'énergie d'édicter la réglementation que commandait ce nouvel état de choses, notre économie immobilière en aurait été transformée pour le plus grand bien de tous.

Les traces aussi nombreuses que néfastes laissées par ce régime de laisser-faire seront là pendant longtemps encore pour crier la responsabilité de ceux qui n'ont pas voulu comprendre qu'il était de leur devoir d'agir.

Si, pour les mesures concernant son développement, Genève s'est laissé distancer par toutes les villes de Suisse, il n'est cependant pas trop tard pour rattraper le temps perdu.

Le problème s'en trouve moins aisément résoudre mais n'est pas insoluble; le principal est d'agir vite. Nous n'avons pas le temps de passer ici en revue les principes qui sont à la base de l'art de bâtir les villes.

Nous nous bornerons simplement à exposer en quelques mots les moyens dont on peut disposer pour remédier à l'état de choses actuel.

Hochalpines Lyceum in Zuoz

Bahnstation Zuoz, Ober-Engadin. 1736 Meter über Meer

Das Lyceum hat eine Realgymnasial-, eine Gymnasial- und eine Realabteilung und ist mit 2 Internatshäusern für insgesamt 130 Zöglinge verbunden. Die Anstalt wird hauptsächlich von Schweizern und Deutschen besucht und steht unter Inspektion des Erziehungs-Departements von Graubünden. Sie stellt sich die besondere Aufgabe, bei normaler Erledigung der wissenschaftlichen Arbeit die **Gesundheit der Zöglinge zu kräftigen**. Altersgrenzen für den Eintritt 10 $\frac{1}{2}$ —17 Jahre. Reifeprüfung. Der reich illustr. Prospekt sowie der Lehrplan werden auf Verlangen kostenlos zugesandt.

Der Direktor: Dr. Velleman.

AKTIENGESELLSCHAFT STEHLE & GUTKNECHT Sulzer-Zentralheizungen BASEL

Prima Referenzen



Ständige Ausstellung

von Musterzimmern und Möbeln jeder Art. Ausführung nach eigenen oder gegebenen Entwürfen. ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Schweizer Druckstoffe

für Vorhänge, Decken, Kissen und Lampenschirme. Verlangen Sie Muster und Vorschläge.

**Wohnungs-Einrichtungen
August Gysi, Theaterplatz 6, Bern**

La loi sur les constructions aujourd'hui en vigueur à Genève est celle du 15 juin 1895, complétée par un règlement d'application promulgué quatre années plus tard.

Cette loi générale, outre les constructions, régit également tout ce qui concerne les routes, la voirie, les cours d'eau, les mines et l'expropriation.

Elle place les constructions, installations, exploitations immobilières sous le contrôle de l'Etat; elle fixe la hauteur de la partie habitable des bâtiments à construire à front des rues, routes et chemins. Cette hauteur varie suivant la largeur

des voies sur les côtés desquelles sont élevés les immeubles.

La loi de 1895 a certainement rendu des services; au moyen de son règlement d'application, elle donne à l'Etat le pouvoir de refuser l'autorisation d'élever des constructions qui seraient de nature à nuire au bon aspect de la rue ou à l'intérêt général du quartier.

On sait, par l'expérience, l'usage qu'a fait l'Etat de ce droit.

Depuis quatre années, notre Grand Conseil procède à l'étude d'une nouvelle loi sur les cons-

Fritz Soltermann's W^{we}
Bauschlosserei, Bern-Marzili
Weihergasse 19. Telephon: 20.44 und 35.76

Eisenkonstruktionen ::
Kunstschmiedearbeiten
Reparaturen schnell u. billigst
Autogene Schweiss-Anlage

Ex libris



Buch- u. Kunstdruckerei
Benteli A.-G., Bümpliz



Eternithaus an der Schweiz. Landesausstellung in Bern. Goldene Medaille.